



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 24

N°DEL 2023\_02\_008\_4

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 7/03/2023  
Et publication ou notification  
Du 7/03/2023  
Le Maire,

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Objet : OFFICE DE TOURISME

Signature de la convention relative à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée entre la Commune et SCEA CHATEAU DE CHAUSSE

Présents :

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Absents excusés :

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET



Linda TRIBET informe l'assemblée que pour permettre l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée, il convient d'établir une convention entre la Commune et le propriétaire de cette parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 544 et 546 du Code Civil ;

Vu le plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que la convention a pour objet d'autoriser, encadrer, organiser le passage ainsi que la mise en place d'un balisage sur un itinéraire de randonnée traversant des parcelles privées dans le cadre de l'ouverture des sentiers inscrits sur le plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée et qu'elle précise les engagements, les responsabilités des différentes parties et la réglementation applicable liés à cette circulation ;

Considérant que l'itinéraire Les Panoramas comporte un passage sur la propriété privée de SCEA Château de Chausse, Rue Frédéric Mistral, 83420 La Croix Valmer, parcelle A 2173 ;

Considérant qu'il convient de conventionner avec le propriétaire pour autoriser le passage public et la mise en place du balisage ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée entre la Commune et SCEA Château de Chausse.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT.



Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en

07 MARS 2023

Le Maire



Conseil Municipal du 28 février 2023  
N° DEL 2023\_02\_008\_4

La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com